

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *



ANNÉE 2009
3^{ème} séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL de la séance du 20 mars 2009

L'an deux mille neuf, le vendredi 20 mars, à 9 heures, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Philippe GOMES**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : M^{mes} ANDREA, BISIO**, GAMBÉY**, GOMEZ, HENIN, IEKAWE, LAGADEC, LAGARDE, LIGEARD, MIGNARD**, MILLET, OHLEN*, SAGNET, TUTAGATA-FULUHEA, VARRA, VIGOUROUX et VOISIN ainsi que MM. BERNUT, BRETEGNIER, CASE, DESCOMBELS, DINEVAN, GEORGE*, GOMES, HERPIN, LEROUX, MANEA, MARIOTTI*, MICHEL, POMMELET et RIEU.

* Absent (e) en cours de séance.

** Arrivé(e) en cours de séance.

Étaient absents excusés : M^{mes} CHENOT, LOGOLOGOFOLAU et THEMEREAU ainsi que MM. FROGIER, GAY, KOTEUREU, LEQUES, MARESCA et MOULIN.

Procurations de :

M ^{me} BISIO**	à	M. LEROUX ;
M ^{me} CHENOT	à	M ^{me} OHLEN ;
M. FROGIER	à	M ^{me} VARRA ;
M. GAY	à	M. BRETEGNIER ;
M. GEORGE*	à	M ^{me} GOMEZ ;
M. KOTEUREU	à	M. MANEA ;
M. LEQUES	à	M. CASE ;
M ^{me} LOGOLOGOFOLAU	à	M. POMMELET ;
M. MARESCA	à	M ^{me} ANDREA ;
M. MARIOTTI*	à	M. HERPIN ;
M ^{me} MIGNARD**	à	M ^{me} LIGEARD ;
M ^{me} OHLEN*	à	M. LEROUX ;
M ^{me} THEMEREAU	à	M ^{me} IEKAWE.

L'exécutif de la province était représenté par M. Philippe GOMES, Président, M^{me} Sonia LAGARDE, première vice-présidente, M. Philippe MICHEL, deuxième vice-président, et M^{me} Christiane GAMBEY, troisième vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. GUEYDAN, Commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par M. NEWLAND, Secrétaire Général, assisté de :

- M. HMALOKO, Secrétaire Général Adjoint ;
- M. SIMONET, Secrétaire Général Adjoint ;
- M^{me} DELANNOY, Directrice de la de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
- M^{me} MUNKEL, Directrice de l'Equipement (DE)
- M. OBLED, Directeur de l'environnement (DENV) ;
- M. KOLB, Directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
- M. MADEMBA-SY, Directeur du développement rural (DDR) ;
- M. MABRU, Directeur de l'enseignement (DENS) ;
- M^{me} MUNKEL, Directrice de l'équipement (DEPS) ;
- M. OBLED, Directeur de l'environnement (DENV) ;
- M. RAUZIERES, Directeur du patrimoine et des moyens (DPM) ;
- M. BUILLES, Directeur adjoint de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
- M^{me} LESPINASSE, Directrice adjointe des ressources humaines (DRH) ;
- M^{me} MARTINI, Directrice adjointe de l'environnement (DENV) ;
- M. GUILLOT, Délégué au logement (DL) ;
- M. COURTY, Chargé de mission auprès du secrétaire général ;
- M^{me} LEQUATRE, Chargée de mission à la condition féminine,
- M. MARY, Chargé de mission pour l'observatoire de l'environnement (DENV) ;
- M. ARSAPIN, Chef du service des finances (DAFI) ;
- M^{lle} CHASSARD, Chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
- M. CHEVILLON, Chef de service de la mer (DENV) ;
- M^{me} GOARANT, Chef du service des milieux terrestres (DENV) ;
- M^{lle} AUPETIT, Chargée de mission sur le code de l'environnement (DENV) ;
- M. LEBORGNE, Chargé du suivi du projet Goro Nickel (DENV) ;
- M^{me} WILSON, Bureau de la valorisation et de la réglementation, (DENV) ;
- M. RINCK, Bureau de la valorisation et de la réglementation, (DENV).

* * *

M^{me} WILSON et M. RINCK ont présenté un diaporama relatif à la stratégie de la province Sud pour le développement durable.

Rapport n° 10140-2009/ APS : projet de délibération approuvant la stratégie de la province Sud pour le développement durable.

Il s'agit, dans le respect du principe de développement durable qui vise à concilier efficacité économique, progrès social et responsabilité environnementale d'inscrire l'action de la province Sud dans un processus visant à élaborer une stratégie de développement durable impliquant, de la façon la plus large, l'action publique de la collectivité. La collectivité s'est ainsi engagée à mettre en place un plan d'action qui énonce les grands axes de sa politique (neuf axes au total) et propose

des mesures concrètes pour faire du développement durable une réalité conforme aux attentes des citoyens. La commission de l'assemblée de la province Sud pour le développement durable, créée en 2008, garantira le suivi à long terme des politiques mises en œuvre par la collectivité et ses élus en matière de développement durable, et qui seront réactualisés chaque année afin de répondre au mieux aux enjeux, priorités et attentes de la population et des partenaires de la collectivité.

M^{me} SAGNET a indiqué qu'elle voterait contre le projet de délibération, estimant que la « stratégie » proposée n'en est pas une, et que le plan d'action se borne à lister un certain nombre de bonnes intentions sans ligne directrice ni objectifs chiffrés.

M. BRETEGNIER a indiqué que le document présenté résulte d'un remarquable travail de l'administration, estimant toutefois que l'absence d'inscriptions budgétaires correspondantes rend la démarche un peu démagogique. Il a par ailleurs suggéré d'intégrer au plan d'action quelques propositions concrètes sur la filière bois, l'aquaculture, la circulation, la sécurité des biens et des personnes, le respect des décisions de justice et de la propriété privée, l'équilibre des finances provinciales, ou encore, la bonne utilisation des fonds publics.

Ont voté pour : Calédonie ensemble (15 voix), le Rassemblement-UMP (13 voix), l'avenir ensemble (4 voix), le groupe sans étiquette (3 voix), le Mouvement des Calédoniens Français (2 voix); (37 voix).

Ont voté contre : le Rassemblement pour la Calédonie (1 voix).

M^{me} GAMBEY arrivée en cours de séance n'a pas pris part au vote.

- Adopté -

* * *

M^{lle} AUPETIT a présenté un diaporama relatif au code de l'environnement.

Rapport n°10141-2009/APS : projet de délibération relative au code de l'environnement de la province Sud :

Le code de l'environnement, qui contient près de sept cents articles, est découpé en quatre livres. Pour l'essentiel, cette codification est effectuée à droit constant, le code reprenant toutes les délibérations de la province Sud ayant trait à la protection de l'environnement, notamment celles qui ont été adoptées le 18 février dernier. Pour une partie, cette codification est effectuée à droit nouveau. Il s'agit d'intégrer directement dans le code de l'environnement trois nouveaux titres (les principes du droit de l'environnement, l'évaluation environnementale et l'information et la participation des citoyens).

Au terme de deux ans de travail, ponctués d'une centaine de réunions et de quelque sept cent consultations, ce code lisible et moderne, en parfaite adéquation avec des objectifs de développement durable, marque une avancée incontestable dans la protection de l'environnement.

- Adopté à l'unanimité-

* * *

M. MARY a présenté un diaporama relatif à l'adhésion de la province sud l'association Observation Et Information sur L'environnement.

Rapport n°10142-2009/APS : projet de délibération relative à l'adhésion de la province sud l'association Observation Et Information sur L'environnement.

Le projet de délibération a pour objet l'adhésion de la province Sud à l'Observatoire du Grand Sud, dénommé Observation Et Information sur L'environnement (CEIL). La mission de cette association qui regroupant les institutions, les coutumiers, les industriels et les associations environnementales, est de surveiller l'état environnemental et de restituer les informations recueillies aux décideurs et aux populations. Il est à noter que son budget est financé à parité par Vale Inco et la province Sud.

- Adopté à l'unanimité-

Il a par ailleurs été procédé aux désignations des représentants de l'assemblée de la province Sud **au conseil d'administration de l'Association « Observation Et Information sur L'environnement » (CEIL) :**

Désignation de **Madame Bianca HENIN, et de Messieurs Louis POMMELET et Yves RIEU.**

- Adopté à l'unanimité-

* * *

M. LEBORGNE a présenté un diaporama relatif à la convention entre la province Sud et la société Vale Inco Nouvelle-Calédonie

Rapport n°10143-2009/APS : projet de délibération approuvant la convention entre la province Sud et la société Vale Inco Nouvelle-Calédonie fixant les modalités techniques et financières de mise en œuvre de la démarche pour la conservation de la biodiversité et habilitant le président de l'assemblée de province à la signer.

En contrepartie des autorisations d'exploiter obtenues en 2008, la société Goro Nickel doit prendre des dispositions en faveur de la préservation de la biodiversité, conformément à un document d'orientation appelé « démarche pour la conservation de la biodiversité ». Le projet de convention présenté fixe le cadre institutionnel et financier pour la mise en œuvre de cette démarche, sous la forme d'un accord conventionnel entre l'exploitant et la province. La convention contient un programme quinquennal de mesures compensatoires demandées à la société Vale Inco Nouvelle-Calédonie au regard des impacts résiduels causés sur les milieux naturels, il est prévu qu'à ce titre, la société consacre la somme minimale de 600 millions de francs CFP pour la période 2009-2013.

- Adopté à l'unanimité-

* * *

M. OBLED a présenté un diaporama relatif au programme « Jardin Botanique ».

Rapport n°10144-2009/APS : projet de délibération portant approbation du programme « Jardin Botanique ».

La Nouvelle Calédonie bénéficie d'une biodiversité parmi les plus riches au niveau international. Ainsi, une étude menée en 1999 a établi qu'elle possède environ 3 400 espèces végétales indigènes, dont plus de 350 mondialement menacées. Outre les actions de lutte contre les atteintes portées aux milieux naturels, il s'impose donc également de prendre des mesures conservatoires « in situ » et « ex situ » pour protéger toutes les espèces rares et menacées. Pour pallier le manque de mesures de conservation *ex situ* d'espèces végétales rares et menacées, la province Sud a initié en 2007 un programme d'action « jardin botanique ». Le projet de délibération permettra une meilleure structuration du groupe de travail, la reconnaissance du travail effectué et la mise en œuvre d'un financement provincial par le biais de crédits directement affectés à ce programme d'action, crédits déjà alloués dans le budget 2009.

- **Adopté** à l'unanimité-

* * *

Rapport n°10145-2009/APS : projet de délibération portant :

- **approbation la convention relative à l'octroi du label « Collectivité handi-accueillante » et habilitant le président de l'assemblée de province à la signer ;**
- **création d'une aide financière spéciale au profit des agents en situation de handicap des services et directions de la province Sud.**

Les deux projets de délibérations s'inscrivent dans le cadre du dispositif global adopté le 8 janvier dernier, par le congrès de la Nouvelle-Calédonie en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, un mécanisme propre au secteur public a pour la première fois été créé. Celui-ci prévoit une obligation d'emploi pour chaque collectivité d'au moins 2,5% de personnes en situation de handicap au sein de son effectif. A l'échelle de la collectivité, la province Sud souhaite parachever ce dispositif et s'inscrire dans une politique visant à promouvoir l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique. Il s'agit ainsi de faciliter leur recrutement dans ses services, mais également de mettre en place une aide financière spéciale annuelle de 100 000 francs CFP en faveur des agents provinciaux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Par ailleurs, en vue de bénéficier de l'appui de spécialistes de ces questions, la province Sud souhaite qu'un partenariat soit mis en place avec le groupe de presse Territorial (spécialisé en matière de fonction publique territoriale) et l'association Hanploi (acteur du recrutement et de la formation de personnes en situation de handicap), dans le cadre d'une convention relative à l'octroi du **label « collectivité handi-accueillante ».**

- **Les deux délibérations ont été adoptées** à l'unanimité-

* * *

Rapport n°10147-2009/APS : Projet de délibération relative à la modification de la délibération n° 85-2008/APS du 22 décembre 2008 fixant le régime indemnitaire applicable au sein des directions et services de la province Sud.

Suite au préavis de grève déposé par la confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (UT CFE-CGC) le 12 février 2009, la province Sud a ratifié avec l'organisation syndicale précitée ainsi que la Fédération des fonctionnaires et la COGETRA-SFPT-SOTPM, un protocole d'accord prévoyant, d'une part, l'application du régime indemnitaire catégoriel prévu par la délibération n° 85-2008/APS du 22 décembre 2008 sus-référencée, aux fonctionnaires et aux agents non titulaires en poste dans les écoles primaires publiques et les internats provinciaux et affectés à la direction de l'enseignement de la province Sud ; d'autre part, la mise en place d'un échéancier quant au versement de ce régime indemnitaire, lequel sera versé pour moitié à compter du 1^{er} juillet 2009, et en totalité à compter du 1^{er} janvier 2010. L'impact financier de ce dispositif est estimé à environ 105 millions de francs CFP brut (hors charges sociales) en 2009 pour environ 1135 agents (dont 1080 enseignants, 20 personnels sociaux affectés dans les classes et 35 dans les internats).

M^{me} SAGNET a indiqué qu'elle s'abstiendrait, considérant qu'il n'est pas sage d'adopter ces mesures tant que la Nouvelle-Calédonie n'a pas trouvé un accord avec les maîtres d'accueil temporaires qui ne bénéficient pas du cumul des primes au risque de créer des frustrations. Elle a par ailleurs estimé qu'il n'est pas prudent d'adopter une telle mesure, dont le coût se monte à 420 millions de francs CFP par an, compte tenu des difficultés à venir pour atteindre l'équilibre du budget 2010

Ont voté pour : Calédonie ensemble (15 voix), le Rassemblement-UMP (13 voix), l'avenir ensemble (4 voix), le groupe sans étiquette (3 voix), le Mouvement des Calédoniens Français (2 voix) et M^{me} GAMBEY (1 voix) ; (38 voix).

S'est abstenu : le Rassemblement pour la Calédonie (1 voix).

- Adopté -

* * *

Rapport n°10151-2009/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n°13-2005/APS du 26 mai 2005 portant notamment création de la direction des affaires financières et de l'informatique et fixant l'organisation et les attributions de cette direction.

Pour le bon fonctionnement du service public provincial et l'efficacité de la dépense publique, il apparaît nécessaire de prévoir une possibilité de suppléance du directeur des affaires financières et de l'informatique en cas d'absence ou d'empêchement. C'est la raison pour laquelle il est proposé de modifier la délibération d'organisation de la direction pour permettre à son directeur d'être assisté par un directeur adjoint. Il ne s'agit pas de créer un poste supplémentaire - cette mesure est d'ailleurs neutre au plan budgétaire, mis à part le régime indemnitaire qui est lié à cette fonction - mais plutôt de répondre à une problématique d'organisation de la direction.

- Adopté à l'unanimité-

* * *

Rapport n°10075-2009/APS : projet de délibération portant déclaration du caractère infructueux de la DSP de la Route expresse du sud.

Le projet de délibération vise à déclarer infructueuse la procédure de mise en concurrence relative à la délégation de service public de la route expresse du sud, la Savexpress n'ayant pas étudié l'offre de base contenue dans le cahier des charges, en particulier la section médiane reliant l'échangeur de Kenu In à l'échangeur de Tina. Une nouvelle procédure va être relancée rapidement, avec un cahier des charges enrichi de l'expérience de l'échec.

M. BRETEGNIER a souhaité qu'une procédure nouvelle soit rapidement lancée sur des bases saines, dans la concurrence et la transparence, et en relation avec les communes concernées.

M. GEORGE a indiqué que la province n'a jamais fait officiellement état d'une rupture des négociations, et qu'il aurait peut être suffi de poursuivre les discussions. Il a par ailleurs contesté les arguments de l'exécutif, tant sur les tarifs que sur le calendrier des travaux.

Ont voté pour : Calédonie ensemble (15 voix), le groupe sans étiquette (3 voix) et M^{me} GAMBEY (1 voix); (19 voix).

Ont voté contre : le Mouvement des Calédoniens Français ; (2 voix).

Se sont abstenus : le Rassemblement-UMP (13 voix), l'avenir ensemble (4 voix), le Rassemblement pour la Calédonie (1 voix) ; (18 voix).

- Adopté -

* * *

Rapport n°10149-2009/APS : projets de modifiant la délibération modifiée n° 29-2005/APS du 24 novembre 2005 instituant un code provincial des aides à l'investissement (secteur rural).

Le projet de délibération a pour objet de modifier le code des aides à l'investissement du secteur rural, adopté en novembre 2005. Il s'agit d'encourager la formation des agriculteurs et augmenter le niveau de professionnalisme du secteur, en dissociant les aides relatives à la mise en place des bonnes pratiques agricoles et celles qui concernent la formation des bénéficiaires. Par ailleurs, pour permettre la création de pépinières forestières pour les boisements et la revégétalisation des sites miniers et dégradés, il est proposé d'ouvrir l'aide à la création de micro-entreprises à la région de Saint-Louis, dès lors que ces projets sont situés sur terre coutumière.

- Adopté à l'unanimité-

* * *

Rapport n°10150-2009/APS : projet de délibération portant restructuration de la SEM de Tina.

Le projet de délibération porte restructuration de la SEM de Tina. Il s'agit d'une part, de transformer les loyers annuels au profit de la province Sud en droit d'exploitation sur 25 ans et de les porter au capital de la SEM et, d'autre part, de compléter la restructuration financière proposée par un apport supplémentaire en numéraire d'un montant maximum de 25 millions de francs CFP afin de couvrir les travaux dits d'entretien en vue notamment des jeux du Pacifique de 2011 ainsi que du PGA de 2009.

- Adopté à l'unanimité-

* * *

Rapport n°10152-2009/APS : projet de délibération portant modification de l'appellation de la Mission à la Condition Féminine qui devient Maison de la Femme.

Le projet de délibération porte modification de l'appellation de la Mission à la Condition Féminine qui devient Maison de la Femme. Cette nouvelle appellation illustre l'évolution de ce service provincial dédié à la défense des droits des femmes. Si cet objectif reste encore d'actualité, il apparaît utile d'ouvrir la Maison de la Femme à l'ensemble des Calédoniennes y compris celles qui ne se reconnaissent pas dans le mouvement militant, et qui ne sont pas en grande difficulté. La Maison de la femme s'attachera désormais à promouvoir le respect, le développement et l'épanouissement de toutes les femmes. L'ouverture de la Maison de la Femme a d'ores et déjà permis de rencontrer un nouveau public et d'identifier des situations difficiles.

Ont voté pour : Calédonie ensemble (15 voix), le Rassemblement-UMP (13 voix), l'avenir ensemble (4 voix), le groupe sans étiquette (3 voix), le Mouvement des Calédoniens Français (2 voix) et M^{me} GAMBEY (1 voix) ; (38 voix).

A voté contre : le Rassemblement pour la Calédonie (1 voix).

- Adopté -

* * *

Rapport n°10153-2009/APS : Projet de délibération approuvant la convention quinquennale 2009-2014 avec la direction Diocésaine de l'Ecole Catholique et autorisant le Président de l'assemblée de la province Sud à la signer.

En décembre 2006, la province Sud et la direction Diocésaine de l'Ecole Catholique ont signé une convention quinquennale. La Loi du Pays du 13 avril 2007, portant sur le transfert des personnels, a permis l'application de la Loi Censi (prise en charge du personnel du premier degré par l'Etat) en Nouvelle-Calédonie. Il convient donc d'autoriser le Président de l'assemblée de province à signer une nouvelle convention.

- Adopté à l'unanimité-

* * *

Rapport n°10154-2009/APS : Projet de délibération portant dénomination du collège public de Païta.

Le projet de délibération porte dénomination du collège public de Païta qui depuis sa livraison en 2003, se dénommait communément collège de Païta-Gadji. Il est proposé suivant l'avis du conseil d'administration du collège de le Louise Michel.

Ont voté pour : Calédonie ensemble (15 voix), le Rassemblement-UMP (13 voix), l'avenir ensemble (4 voix), le Mouvement des Calédoniens Français (2 voix), le Rassemblement pour la Calédonie (1 voix) et M^{me} GAMBEY (1 voix) ; (36 voix).

Ont voté contre : le groupe sans étiquette (3 voix).

- Adopté -

* * *

M. BUILLES a présenté un diaporama relatif à l'instauration d'un plan de soutien conjoncturel aux entreprises relevant du secteur Minier.

Rapport n°10155-2009/APS : Projet de délibération instaurant un plan de soutien conjoncturel aux entreprises relevant du secteur Minier.

Il est proposé d'instaurer un plan de soutien conjoncturel aux entreprises relevant du secteur Minier qui vient en complément de l'aide que la Nouvelle-Calédonie va mettre en œuvre à travers le « Fonds Nickel ». Le plan provincial prévoit ainsi la mise en place d'un fonds de soutien à hauteur de 300 millions de francs CFP, ce qui permettra d'aider les entreprises à passer un mauvais cap financiers en garantissant les prêts de trésorerie qu'ils seront amenés à contracter auprès des établissements financiers et en prenant en charge les frais financiers liés à ces prêts. Le plan prévoit, en sus de cette aide conjoncturelle à la trésorerie, de relancer le secteur du roulage minier en leur confiant des travaux environnementaux. Il s'agit de confier, dans un premier temps, à la direction de l'environnement la définition du programme des travaux sur les mines orphelines de la province Sud (environ 50 recensées), puis, dans un deuxième temps, de mettre en œuvre des opérations de réhabilitation de ces sites miniers d'ici la fin de l'année 2009. La province a ouvert à cet effet une autorisation de programme de 100 millions de francs CFP par an.

- Adopté à l'unanimité-

Il a par ailleurs été procédé aux désignations des représentants de l'assemblée de la province Sud au **comité de gestion chargé d'examiner les demandes de prise en charge des intérêts des prêts au titre du fond de garantie de la province Sud au profit du secteur minier :**

Désignation de **Mesdames Nicole ANDREA et Françoise SAGNET, et de Monsieur Philippe MICHEL.**

- Adopté à l'unanimité-

* * *

M. BOZEC, pour la SAEM PROMO-SUD et M. NEUZERET pour la SEM de TINA ont présenté les rapports d'activités desdites sociétés (rapport consolidé de gestion de la SAEM PROMO-SUD concernant les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2008 et rapport de gestion de la SEM de TINA concernant les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2007).

L'assemblée de province a également examiné les **observations définitives de la Chambre Territoriale des Comptes :**

- formulées à la suite de l'examen de la gestion de la SEM PROMOSUD (exercices 1997 et suivants) ainsi que les réponses qui y ont été apportées ;
- formulées à la suite de l'examen de la gestion du GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud » (exercices 2002 et suivants) ainsi que la réponse qui y a été apportée ;
- formulées à la suite de l'examen de la gestion de la politique de développement touristique de la province Sud (exercices 2001 et suivants) ainsi que la réponse qui y a été apportée.

* * *

Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs.

A la commission des sites naturels et monuments historiques :

Désignation de Mesdames Sonia LAGARDE et Isabelle OHLEN, et de Monsieur Louis POMMELET.

- Adopté à l'unanimité-

* * *

Le Président a rendu hommage à Jean LEQUES, qui n'était pas présent, et à l'ensemble des élus, les remerciant pour leur efficacité et le travail partagé. Il a par ailleurs souligné qu'en cinq ans, l'assemblée de province a tenu 56 séances, et voté 302 délibérations, dont les trois quarts à l'unanimité.

La séance a été levée à 16 heures.

* * *

LE PRESIDENT

PHILIPPE GOMES